© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Stage ANPAA

Par Profil supprimé Postée le 16/02/2011 14:19

Bonjour.

J'ai été arrêté sous l'emprise de champignon hallucinogène. J'ai donc eu une convocation à l'ANPAA, j'ai RDV en mars, mais mon problème est le suivant:

Je dois partir en Australie, pour un an, et mon billet n'est ni échangeable ni remboursable. Quels sont les poursuites que je risque si je ne me rends pas à ce stage?

Cordialement

Mise en ligne le 17/02/2011

Bonjour,

Compte tenu du peu d'éléments donnés sur le contexte dans lequel vous avez été convoqué, il est difficile de vous informer précisément des risques encourus si vous ne vous rendez pas à ce stage. Mais d'une façon générale, le bon sens voudrait qu'il soit imprudent de prendre des libertés avec cette convocation.

De ce fait, nous vous invitons à contacter les professionnels de l'ANPAA afin d'évoquer votre situation, et voir dans quelle mesure votre stage est aménageable dans le temps.

Cordialement.